



# **RÉUNION INTERNATIONALE DES NATIONS UNIES SUR LES RÉPERCUSSIONS DE LA CONSTRUCTION DU MUR DANS LE TERRITOIRE PALESTINIEN OCCUPÉ, Y COMPRIS À JÉRUSALEM-EST ET ALENTOUR**

**Office des Nations Unies à Genève  
15 et 16 avril 2004**

---

## **DOCUMENT FINAL**

1. La Réunion internationale des Nations Unies sur les répercussions de la construction du mur dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est et alentour, s'est tenue les 15 et 16 avril 2004, à l'Office des Nations Unies à Genève, sous l'égide du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien. Parmi les participants à cette réunion figuraient des personnalités éminentes, des experts de renommée internationale, notamment des Israéliens et des Palestiniens, des représentants de pays Membres et observateurs de l'Organisation des Nations Unies, des parlementaires, des représentants d'organismes du système des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales, des universitaires, des représentants d'organisations de la société civile ainsi que des médias.
2. La Réunion s'est tenue alors qu'en dépit d'une large opposition de la communauté mondiale, le Gouvernement israélien continuait de construire le mur dans le territoire palestinien occupé. Eu égard à cette situation, le Comité a estimé que la portée considérable des conséquences humanitaires, économiques et politiques de la construction du mur méritait plus ample examen de la part de tous les acteurs de la communauté internationale.
3. Au cours de la Réunion, les participants ont souligné la complexité du projet, qui comprenait non pas seulement un élément principal mais aussi un ensemble perfectionné combinant des structures matérielles telles que des murs de béton, des clôtures de barbelés, des fossés, d'autres obstacles, des routes de patrouille, du matériel de surveillance de haute technologie et des mesures d'ordre administratif et pratique, notamment l'établissement de zones interdites. Les orateurs ont déploré l'ampleur du projet, ses répercussions dévastatrices dans l'immédiat et à long terme sur la population palestinienne et ses conséquences désastreuses pour le processus politique. Ils ont également examiné les réactions des Palestiniens et des Israéliens ainsi que la réponse de la communauté internationale.

4. Les participants à la Réunion se sont félicités de l'adoption par l'Assemblée générale de la résolution ES-10/13 et ont souligné que celle-ci y exige qu'Israël arrête la construction du mur dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est et ses alentours, et revienne sur ce projet, qui s'écarte de la ligne d'armistice de 1949 et est contraire aux dispositions pertinentes du droit international. Notant qu'Israël n'a pas accédé à cette demande et a poursuivi la construction du mur, de nombreux orateurs ont accueilli avec satisfaction l'important rapport du Secrétaire général présenté en novembre 2003 conformément à cette résolution. Ils ont en outre souligné l'importance de la résolution ES-10/14 de l'Assemblée générale dans laquelle celle-ci demande à la Cour internationale de Justice un avis consultatif sur les conséquences de l'édification du mur qu'Israël, puissance occupante, est en train de construire dans le territoire palestinien occupé, y compris à l'intérieur et sur le pourtour de Jérusalem-Est. Les participants se sont dits convaincus que la Cour rendrait en temps utile un avis consultatif qui appliquerait le droit international. Ils ont invité la communauté internationale, mais en particulier la puissance occupante, à respecter l'avis consultatif que rendrait prochainement la Cour et à prendre toutes les mesures nécessaires pour rétablir la légitimité internationale.

5. Les conséquences politiques de la construction du mur ont été au centre des débats. Les participants ont estimé que cette construction avait de multiples répercussions négatives sur la situation politique. On a vu dans le mur une contestation directe et dangereuse de la ligne de démarcation de l'armistice de 1949 (la Ligne verte) reconnue au plan international; elle violait la lettre et l'esprit de la feuille de route; enfin, elle préjugait du résultat de toutes négociations futures sur le statut permanent en créant des faits nouveaux sur le terrain. De nombreux orateurs y ont vu une annexion de fait de la terre palestinienne. Les participants sont convenus qu'à moins de l'arrêter et de faire machine arrière immédiatement, la construction du mur détruirait toutes chances d'instauration d'un État palestinien viable et d'un seul tenant, rendant matériellement impossible l'application de la solution bi-étatique et compromettant encore davantage les perspectives de paix et de sécurité dans la région.

6. Les participants ont exprimé leur profonde préoccupation devant les dangereuses conséquences humanitaires, actuelles et potentielles, de la construction du mur, notant qu'elles se traduiraient par de nouvelles expropriations pour un nombre considérable de Palestiniens. Avec ce projet, la puissance occupante restreignait encore la liberté de circulation déjà fortement limitée en Cisjordanie, aggravant les souffrances de milliers de familles palestiniennes visées. Certains participants ont noté avec préoccupation que cette construction pourrait aussi conduire à un déplacement forcé de Palestiniens sur leur propre terre. Venant s'ajouter au strict régime de bouclages et couvre-feux, le mur a considérablement entravé l'acheminement d'une aide d'urgence et la fourniture de secours humanitaires par la communauté internationale.

7. Les participants ont également noté qu'en détruisant, confisquant et mettant hors d'accès les terres agricoles et les sources d'eau palestiniennes dans le processus de construction du mur, Israël portait un nouveau coup dévastateur à l'économie palestinienne, qui était au bord de l'effondrement après trois ans de destructions et de restrictions imposées par la puissance occupante. On a fait observer que cette construction avait également causé des difficultés économiques considérables en rompant les liens établis de longue date entre les différentes communautés palestiniennes et à l'intérieur de celles-ci, ainsi qu'entre le territoire palestinien occupé et Israël. Le mur limitait fortement les possibilités qu'avaient les Palestiniens de se faire soigner, de faire des études, d'avoir un emploi et de se nourrir. Les participants se sont dits alarmés de ce que la poursuite de ce projet risquait de mettre fin à l'essentiel de l'activité

économique palestinienne, de retarder encore l'avènement de la viabilité économique des Palestiniens et d'accroître leur dépendance à l'égard de l'aide des donateurs.

8. Les participants ont noté en outre que l'absence prolongée et totale de dialogue entre les parties imposait à la communauté internationale de s'impliquer activement. Ils ont exprimé leur préoccupation devant la démarche de plus en plus unilatérale qui avait la faveur du Gouvernement israélien et souligné que de telles positions devraient être rejetées par la communauté internationale. Ils ont invité instamment le Quatuor à reprendre son rôle de principal intermédiaire et facilitateur international dans le processus politique et à réaffirmer son engagement de s'en tenir strictement au droit international. Ils lui ont demandé de travailler en collaboration étroite avec les parties et les autres acteurs internationaux et régionaux en vue de sauver et de mettre en œuvre la feuille de route pour parvenir à un règlement global, juste et durable du conflit fondé sur les résolutions 242 (1967), 338 (1973), 1397 (2002) et 1515 (2003) du Conseil de sécurité. Les participants sont convenus que la mise en place d'un mécanisme international de contrôle et de mise en œuvre était essentielle à tout progrès sur le terrain.

9. Les participants ont réaffirmé la responsabilité permanente de l'Organisation des Nations Unies s'agissant de tous les aspects de la question de Palestine, jusqu'à ce qu'elle soit réglée conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et aux normes du droit international, et jusqu'à ce que les droits inaliénables du peuple palestinien soient pleinement réalisés.

10. Les participants ont également remercié le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Genève d'avoir accueilli la Réunion, ainsi que le Comité et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies d'avoir prêté leur soutien et leur concours à sa préparation.

-----